

## DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215)*, le **comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 18 février 2026, à 17 h 30, à la salle située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**, afin de statuer sur les demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 2360, rue Wurtele, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 3 étages avec construction hors toit, comportant 5 unités de logement et un espace de stationnement;
- 1355, boulevard René-Lévesque Ouest, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel de 30 étages et construction hors toit, comportant 401 logements;
- 1821-1845, rue Atateken, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment multi résidentiel de 4 étages pour accueillir 25 unités de logement.

**Toute personne souhaitant s'opposer aux demandes ci-haut mentionnées doit, au plus tard le 9 février 2026, faire parvenir une opposition motivée par courriel à l'adresse suivante : [katerine.rowan@montreal.ca](mailto:katerine.rowan@montreal.ca)**

**ou par courrier à l'adresse suivante :**

« Demande de démolition »  
a/s de Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2026

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*